

COLLOMÉ FRÈRES S.A.

DEPUIS 1904

46

Monsieur Yves LEGOUX
SERI ACCel
7 Rue du Docteur Lancereaux
75008 PARIS

DIRECTION GENERALE

GD/YB
Dossier 2000021268

Antony, le 20 mars 2000



Concerne : Sinistre Incendie du 21 Février 2000 - SAPAR SA
11 Rue du Vide Arpent - 77109 MEAUX Cédex

Cher Confrère,

Nous vous rappelons cette affaire pour laquelle nous vous avons fait part de la volonté de notre Cliente de reprendre ses activités dans le meilleur délai, à ces fins nous n'avons d'ailleurs pas eu de réponse à notre télécopie que nous vous avons adressée dès le 2 Mars dernier.

Continuant ses recherches, notre Cliente a trouvé une autre solution que celle que nous vous avons présentée dans cette télécopie, à savoir l'hébergement à titre provisoire par un de ses Confrères pour la reprise de production et maintient de Clientèle, dans ce sens nous joignons à la présente le courrier établi par Monsieur AUGÉ à AXA Assurances que nous avons souhaité voir passer par votre canal.

Tout retard dans le cadre de la reprise d'activité ne pourra bien entendu qu'aggraver les « Pertes d'Exploitation » voir si blocage se faisait au niveau des Assureurs, la perte totale de la Clientèle de l'Entreprise, ce que nous jugerions totalement inadmissible.

En effet, il ne faudrait pas que notre Cliente qui prise à partie à tort dans le problème de la listéria, supportant ensuite un incendie majeur pour son Entreprise, toutefois parfaitement bien assurée, ne puisse obtenir rapidement les indemnisations nécessaires à sa reprise d'activité, car dans ce cas nous aboutirions à la formule magique ci-après :

Listéria + Médias + AXA = 40 chômeurs de plus

Pour notre part nous sommes persuadés, après avoir examiné l'ensemble des éléments de cette affaire, que l'origine du sinistre est purement accidentelle, l'enquête officielle effectuée par la police judiciaire d'après les renseignements que nous avons pu obtenir par l'intermédiaire de l'Avocat de la Société SAPAR, devrait conclure prochainement à un accident d'ordre électrique.

EXPERTISES APRÈS SINISTRES - ESTIMATIONS PRÉLIMINAIRES - GESTION DES IMMOBILISATIONS - AUDIT DU PATRIMOINE - ÉVALUATIONS D'ENTREPRISE

78 BIS, RUE VILPÉAUX 92160 ANTONY Tél. 01 55 59 55 00 - Fax : 01 55 59 55 01

S.A. au capital de 250 000 F - C.C.P. PARIS 770 92 D - N° SIRET 752 019 619 000 49 - Code APE 709 K

MEMBRE DU BUREAU INTERNATIONAL HENRY DUTCHER

DELEGATION ANTILLES - GUYANE - RÉGENCE AQUITAINE N° 1

ORDRE DES AVOCATS À LA COUR DE PARIS - 11, RUE DES SAUVAGES - 75004 PARIS

xx reçu de : 33 01 55 59 55 01 COLLOMÉ FRÈRES S.A. 21/03/00 08:51 A4 NORM Pg: 2/4
émis par: 33 01 55 59 55 01 COLLOMÉ FRÈRES S.A. le 21/03/00 08:51 A4 NORM Pg: 2/4
Pg: 2 08:53 21/03/00

4

Il va de soi que dans le cas où l'enquête parallèle effectuée par les Assureurs et tout principalement les prélèvements effectués par le Laboratoire LAVOUE viendrait en contradiction avec les éléments que nous avons pu recueillir, nous serions bien entendu prêts à revoir notre position, aussi nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous communiquer ses conclusions.

Dans le cadre du paiement d'un acompte important qui s'avérerait nécessaire pour l'Entreprise, nous avons déjà réuni les éléments ci-après :

ELEMENTS COMPTABLES

Bilans et Compte d'Exploitation arrêtés au 31/12/1998,

↳ Détail des Chiffres d'Affaires mois par mois sur les exercices 1998 et 1999 récupérés jusqu'à fin Août 1999,

Nous avons bien entendu fait la demande auprès des Services Fiscaux de déclarations de TVA qui avaient été faites jusqu'à fin Janvier 2000 afin de justifier et compléter ces chiffres, nous ne manquerons pas de vous les adresser dès que nous aurons pu les obtenir (service actuellement en grève).

↳ Listings des immobilisations devant être retenues dans le bilan du 31 Décembre 1999, ainsi que les factures liées aux derniers investissements de 1999,

↳ Valorisation des marchandises,

↳ État des pertes ^{Stock loulé} provisionnelles ci-joint, valorisé actuellement à 3 537 268,72 F.

Sous réserve d'un ajustement des matières premières, celles-ci étant valorisées sur la base de l'inventaire au 31 Janvier 2000.

Cet état des pertes ayant été établi sur les bases ci-après :

- ✓ Produits Finis (inventaire à la date du 21/02/00),
- ✓ Matières Premières (inventaire à la date du 31/01/00),
- ✓ Cadeaux (inventaire à la date du 31/12/99),
- ✓ Papeterie (inventaire à la date du 21/02/00)

Cet état sera bien entendu ajusté afin de tenir compte des entrées et sorties intervenues pour certains de ces inventaires et tout principalement pour les matières premières jusqu'à la date du sinistre.

Cet état des marchandises ne tient pas compte des retours Clients ainsi que du stock consigné par les Services Vétérinaires.

4

BATIMENT

Un dossier complet concernant la régularisation des différents marchés pour l'ensemble des travaux effectués en 1992.

Nous pouvons vous préciser d'ailleurs que l'ensemble des investissements concernant la construction du Bâtiment (structures, charpente couverture et gros oeuvre) arrêtés en 1993, s'élevaient à la somme de

	14 573 000 F
+ équipements spécifiques	8 399 000 F
+ Honoraires complémentaires de la Sté AGROTECHNIQ	1 479 000 F

MATERIELS

Une liste complète des installations a déjà été établie par notre Cliente et a servi au pointage qui a été effectué le 17 Courant par Monsieur Philippe COUTHEILLAS et mon Collaborateur Monsieur Alain BLAYAC ; cette liste sera ensuite chiffrée comme il se doit en valeur de remplacement.

Il va de soi qu'une partie des matériels a été réalisée lors de la construction dont la plupart doivent ressortir sur les fiches d'immobilisations, une autre partie ayant été transférée des anciens Etablissements.


Nous pensons que ces premiers éléments sont amplement suffisants pour justifier le paiement d'un acompte de 10 000 000 F que notre Cliente et nous-mêmes jugeons nécessaire pour faire face aux dépenses quasi immédiates pour la reprise d'activité de l'Entreprise, c'est bien entendu à ces fins qu'il a été souscrit une garantie « Perte d'Exploitation ».

Nous vous laissons le soin de vous rapprocher de vos Mandants et espérons obtenir une réponse à notre demande.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout rendez-vous que vous pourriez souhaiter voire avec un des Représentants du Groupe AXA chargé du règlement de cette affaire.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, **Cher Confrère**, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gérard DEBEAUVÉ